

L'abécédaire des parents

Petit guide pratique à l'usage des parents de Bois-Colombes Nord

Edition 2002-2003



INSPECTION

ACADEMIE DE VERSAILLES

Département des Hauts de Seine

Inspection de l'Education Nationale

110, rue P. Joigneaux 92270 BOIS-COLOMBES

tél : 01 47 81 17 38 fax : 01 47 86 27 95

(Ministère, Rectorat, Inspection Académique : voir tableau page 10)

La MAIRIE

Maire adjoint chargé des écoles : Mr Giry

Tel : 01 41 19 83 00 (ou 67 pour le service enfance)

Les ECOLES de Bois-Colombes Nord

Ecole maternelle GRAMME 21, rue Gramme tel : 01 47 81 67 50 Directrice : Mme Thiery	Ecole maternelle JULES-FERRY 61, rue Charles Chefson tel : 01 56 05 81 45 Directrice : Mme Burguière
Ecole élémentaire SAINT-EXUPERY 89, rue Adolphe-Guyot tel : 01 47 69 93 59 Directeur : Mme Van Der Stegen	Ecole élémentaire JULES-FERRY 67, rue Charles Chefson tel : 01 56 05 81 45 www.AC-Versailles.FR/etabliss/ferryboiscolombes Directrice : Mme Colombel

Les CENTRES de LOISIRS

Maternelles

Les enfants sont accueillis dans leur école.

Elémentaires

Centre de loisirs de l'Abbé-Glatz

31, 35, rue André Chénier

tel : 01 47 82 97 27

L' ABÉCÉDAIRE DES PARENTS

Associations de parents d'élèves

Les associations de parents d'élèves vous représentent auprès des différents intervenants de la vie scolaire :

- Conseils d'écoles
- Education Nationale
- Mairie

Tout parent d'enfant scolarisé peut adhérer à une association de parents d'élèves. Cela permet de se rencontrer, de partager, d'échanger et de trouver des solutions à d'éventuels problèmes.

Les associations ne peuvent toutefois pas remplacer le contact direct entre parents et enseignants.

Pour les rencontrer : elles sont présentes au forum des associations de Bois Colombes en septembre, disposent d'une boîte aux lettres (APE) dans les écoles, et certaines ont même un site sur le web. Mais plus simplement, vous pouvez prendre contact avec un représentant de parents en allant chercher votre enfant à l'école ou en vous joignant à l'une de nos réunions. A l'extérieur des écoles, vous trouverez des panneaux d'informations, chaque association ayant le sien.

Assurance scolaire

Elle est nécessaire pour toutes les activités qui ne sont pas obligatoires ou si lors de sorties scolaires la classe revient après l'heure de sortie habituelle.

Les sorties pour lesquelles une participation vous est demandée sont de ce fait considérées comme étant facultatives puisque payantes.

Gratuite ou peu onéreuse, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou auprès des diverses mutuelles spécialisées.

BCD Bibliothèque Centre Documentaire



Chacune de nos écoles en possède une. Les enseignants s'y rendent avec leur classe. Des Aides-Educateurs (emplois-jeunes de l'Education Nationale) animent ce lieu, souvent en prenant en charge les enfants par demi-classe.

De plus, certains instituteurs emmènent leurs élèves à la bibliothèque annexe municipale.

En **maternelle**, ces espaces sont très importants pour la découverte du plaisir d'être en contact avec le livre, la lecture et la trace écrite.

Caisse des écoles

C'est un établissement public complémentaire à la commune et ouvert à tous les parents. La caisse des écoles participe au fonctionnement des écoles de diverses façons : dotation de matériel (informatique), cadeaux de fin d'année aux enfants quittant l'enseignement primaire, financement des interventions des professeurs du conservatoire pour les CE2. Elle apporte également son aide aux familles en difficulté. (adhésion au service enfance de la mairie)

Cantine

L'accès régulier à la cantine est réservé aux enfants dont les deux parents travaillent.

Pourront être accueillis à raison d'un jour par semaine (à convenir avec les directeurs) :

- Les enfants issus de familles nombreuses (3 enfants et plus).
- Les enfants dont les parents sont en recherche d'emploi.



Il est indispensable de donner dès la rentrée au directeur de l'école la carte de tarification, pour la facturation au juste prix des repas. La facture et les menus du mois sont envoyés au domicile des parents. **La facture est à**

régler en mairie, ou en mairie annexe.

Si votre enfant souffre d'allergie alimentaire, n'oubliez pas d'en informer l'école en joignant un certificat médical, qui doit être validé par le médecin scolaire. Les enfants ne mangeant pas de porc disposent d'une viande de remplacement.

Actuellement les repas sont préparés de façon traditionnelle, dans les cuisines des écoles J.Ferry. Ils sont livrés le jour même dans des Thermo-port sur les écoles Gramme et Saint-Exupéry.

Carte de tarification

Cette carte est à faire **établir au service enfance de la mairie** où à la mairie annexe. Elle permet de connaître votre tranche tarifaire, en fonction des revenus de la famille et du nombre de parts familiales.

Elle est nécessaire pour s'inscrire : à la cantine, à l'accueil avant ou après l'école, aux centres de loisirs, aux classes d'environnement, aux séjours de vacances...

La carte de tarification est **établie pour l'année civile**. Elle doit être établie :

- Fin août/début septembre, pour les enfants nouvellement scolarisés à Bois Colombes
- Entre novembre et décembre, pour les enfants déjà scolarisés à Bois Colombes au cours de l'année scolaire précédente.

Une carte doit être établie par famille et par établissement (exemple : si dans une famille il y a : 1 enfant en maternelle et 2 enfants en élémentaire, il faut 1 carte pour la maternelle et 1 carte pour l'élémentaire).

Cartable



Maternelles : Le cartable n'est pas nécessaire. Tout le matériel scolaire est fourni par l'école. Si votre enfant reste à la garderie (accueil du soir), vous devez fournir un petit sac étiqueté à son nom contenant son goûter.

Elémentaires : Indispensable à la vie de l'écopier, le cartable doit être choisi avec soin. Il doit pouvoir contenir un classeur grand format et ne pas être trop lourd à porter. Votre choix sera défini par votre budget et par la morphologie de votre enfant. Evitez les effets de mode et pensez à emmener votre futur

écopier pour cet achat. **Pensez à vérifier régulièrement le contenu du cartable et de la trousse !**

Centre de loisirs

Les centres de loisirs accueillent les enfants le mercredi toute l'année, et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires.

Un accueil est possible à la demi-journée. Le goûter est à fournir uniquement pour les centres « maternelles ».

Si votre enfant fréquente le catéchisme, prévenir la paroisse qui viendra le chercher au centre et qui le ramènera.

Inscription : Se présenter à la mairie muni de sa carte de tarification. La carte d'inscription devra être remise, le premier jour de présence au responsable du centre avec la fiche sanitaire complétée et une attestation d'assurance « responsabilité civile ».

Cotisation : Il est possible de choisir entre différents forfaits (petites vacances, mercredi, etc.) dont le coût dépend de la carte de tarification.

MATERNELLES :

Lieux : dans l'école de votre enfant.

Horaires : accueil de 7h30 à 9h00
sortie de 17h00 à 19h00

Conditions d'accès : être régulièrement inscrit dans les établissements scolaires et être issu d'une famille dont les 2 parents exercent une activité professionnelle (ou, dans la mesure des places disponibles, d'une famille comptant au moins 3 enfants scolarisés).

Les enfants sont répartis en différentes sections suivant leur âge et un temps de repos est proposé aux plus jeunes l'après-midi. Disposant d'un projet pédagogique, les activités, très variées, s'axent autour d'un thème (ex. le voyage dans le temps). Activités manuelles, activités d'expression, motricité, contes et histoires, mais aussi sorties culturelles et séances de cinéma sont au programme des centres de loisirs.

ELEMENTAIRES :

Lieux : Centre de loisirs A.Glatz 31, 35, rue André Chénier

Horaires : accueil de 8h00 à 9h00
sortie à 18h00

Conditions d'accès : être âgé de 6 à 14 ans et être résidant Bois-Colombien ou scolarisé dans une école élémentaire de la ville.

Conseil d'école

Le conseil d'école est une réunion des différents partenaires de l'école.

Il se réunit 1 fois par trimestre, le premier ayant lieu dans la quinzaine qui suit les élections. Seules les questions directement liées à la vie scolaire sont à l'ordre du jour. On n'y débat, ni de pédagogie ni de cas particulier d'enfant.

Participent au conseil d'école :

L'inspecteur ou l'inspectrice de l'Education Nationale

Le directeur ou la directrice de l'école

Le maire et / ou son adjoint délégué

Les instituteurs et institutrices de chaque classe

Les représentants de parents d'élèves élus (même nombre que le nombre de classes)

Le délégué départemental de l'Education nationale

Et éventuellement (selon les dossiers traités) : le médecin scolaire, les représentant d'activités périscolaires (sport ,musique etc.)...

Exemples de sujets abordés en conseil d'école :

- ° Vote du règlement scolaire ° Adoption du projet d'école ° Protection et sécurité des enfants
- ° Etc.

Classes transplantées (classe de neige, de mer, verte etc.)

Dès la maternelle, les classes peuvent partir quelques jours avec leur enseignant s'il le décide et des animateurs diplômés. Si votre enfant a la chance de participer à une classe transplantée, rassurez-vous, vous en serez informés très tôt.

Quelques exemples ces dernières années :

Maternelles : MS 8 jours dans l'Orne, MGS 10 jours à l'île d'Oléron...

Elémentaires : CE2,CM2 15 jours à Châtel (séjour à la neige dans un chalet appartenant à la ville de Bois-Colombes).



Coopératives scolaires

OCCE (Office Centrale des Coopératives d'Ecoles). Cet organisme, seul officiellement reconnu, contrôle les comptes des coopératives scolaires et le bilan financier qui lui est adressé chaque année. Il peut d'autre part prêter du matériel aux écoles de façon ponctuelle. C'est à lui par exemple que vous libellerez les chèques pour les photos de classe...

Cycles

Le parcours de votre enfant, dès son entrée en maternelle, va être balisé par 3 cycles, jusqu'à sa sortie en CM2.

Chaque cycle a une durée de 3 ans (voir tableau ci-dessous).

Cycle 1			Cycle 2		Cycle 3		
PS	MS	GS					
		GS	CP	CE1			
				CE2	CM1	CM2	

La grande section est à cheval sur le cycle 1 et 2. Chaque cycle comporte un nombre de connaissances à acquérir et les programmes en dépendent.

Redoublement : Il faut remplacer ce terme par rallongement de cycle. C'est l'équipe pédagogique qui en décide à la fin d'un cycle.

A lire : Programmes de l'école primaire par le Centre National de documentation pédagogique Ed. SAVOIR LIVRE

Ecoles

ECOLE PRIMAIRE

ECOLE MATERNELLE

ECOLE ELEMENTAIRE

PS : Petite Section

MS : Moyenne Section

GS : Grande Section

CP : Cours Préparatoire

CE1 : Cours Elémentaire première année

CE2 : Cours Elémentaire deuxième année

CM1 : Cours Moyen première année

CM2 : Cours Moyen deuxième année

Elections des parents

Elire des parents d'élèves, c'est choisir vos représentants qui siègeront aux conseils d'écoles. Les représentants de parents contribuent à l'amélioration de la vie à l'école. Les élections ont lieu chaque année en octobre. Tous les parents peuvent et doivent voter. Si vous ne pouvez pas être présent le jour du vote, vous pouvez voter par correspondance, à raison d'un vote par famille et par école où vous avez un enfant inscrit.

Etude surveillée

L'inscription et le règlement se font au service enfance de la mairie. Vous avez la possibilité d'inscrire vos enfants pour 2 ou 4 jours par semaine.

De 16h30 à 18h00, les enfants restent en études, surveillés par des enseignants.

Ils font leurs devoirs après une grande récréation. (pensez au goûter). **Attention, l'étude n'est pas une aide aux devoirs !**

Evaluations Nationales

Afin de vérifier les connaissances de vos enfants, des évaluations nationales ont lieu au début du cycle 3 (en CE2).

Elles permettent de situer les acquis des élèves dans leur classe mais aussi d'établir un positionnement par rapport à tous les élèves de France.

Vous avez accès à ces résultats.

Fêtes à l'école

Des fêtes telles que Noël, carnaval, la kermesse à la maternelle et expo-vente de livres, mini-concert, kermesse en élémentaire sont organisées à l'école avec le concours des parents et des associations de parents.

N'hésitez pas à aider, lorsque l'équipe enseignante vous le demande.

Si vous disposez de temps, c'est un bon moyen de participer à la vie dans l'école. Cela permet entre autre de voir évoluer son enfant dans sa vie d'écolier.



Garderie

Un accueil est organisé par la mairie dans les locaux des écoles.

Conditions d'accès : Il est réservé aux enfants dont les 2 parents travaillent.

Un accueil est également possible en dépannage à la journée.

Accueil du matin

Maternelles : de 7h30 à 8h20

Elémentaires : de 7h50 à 8h20

Accueil du soir

Maternelles : 16h30 à 19h00

A l'école Gramme, les enfants participent à des projets dont le thème est communiqué aux parents. Pour la garderie du soir, les enfants doivent apporter un goûter dans un sac marqué à leur nom.

Goûter du matin

A la **Maternelle**, une collation peut être proposée chaque matin dans les classes. Il est parfois demandé aux parents d'y participer en apportant quelques produits alimentaires.

Gymnastique - Education Physique et sportive

Les enfants, dès la maternelle, abordent des apprentissages fondamentaux au cours de séances quotidiennes de motricité. C'est pourquoi il vous sera demandé des chaussures spécifiques.

En élémentaire, le sport est obligatoire. Votre enfant doit disposer de vêtements adéquats dans un sac pour la pratique des activités sportives.

Horaires

Il est essentiel pour votre enfant, sa classe et la vie de l'école que vous respectiez les horaires.

Accueil : 8h20 / 8h3013h20 / 13h30

Sortie : 11h20 / 11h3016h20 / 16h30



Maternelles: Si vous demandez à quelqu'un de votre famille ou à un ami de venir chercher votre enfant à la sortie, vous devez impérativement fournir à cette personne une autorisation écrite.

Elémentaire J.Ferry : En général les CP et CE1 sortent par la grande porte, les CE2 par celle du milieu et les CM1- CM2 par la grille (à coté des tennis).

Infirmierie

Si votre enfant se blesse à l'école, les premiers soins lui seront donnés sur place. Une infirmière est affectée aux écoles **Gramme** et **Saint-Exupéry**. Une assistante sanitaire (Véronique) est affectée aux écoles **J.Ferry**.

En cas de problème plus grave, la famille et les secours sont contactés. Les pompiers ou le SAMU décideront du transport éventuel de l'enfant vers un hôpital ainsi que du choix de celui-ci.

Informatique

Elémentaires : L'école **J.Ferry** dispose d'une salle d'ordinateur. Un aide éducateur (emploi-jeune de l'Education Nationale) prend en charge les enfants par demi-classe.

L'école **Saint-Exupéry** dispose aussi de quelques ordinateurs, ainsi que d'heures d'informatique dans les locaux de l'école J.Ferry.

Inscription scolaire

Lors de l'inscription la vaccination **B.C.G. et Tetracoq** doit être à jour. Vous devez obligatoirement inscrire votre enfant, pour sa rentrée en première année de maternelle. Par contre au passage de **la maternelle vers le cours préparatoire, son inscription sera automatique.**

Les inscriptions sont à faire à la mairie de Bois-Colombes. Une carte scolaire indiquant l'école d'affectation, vous sera remise et vous devrez la remettre à la directrice de l'école.

Inspection de l'Education Nationale

Les écoles maternelles et élémentaires sont pilotées, formées et évaluées par un inspecteur.
(voir Institution et en début de guide)

Institution

L'institution	Les Personnes	Les Sièges
Ministère	Ministre	110, boulevard de Grenelle 75007 PARIS
Rectorat	Recteur	3, bd F. de Lesseps 78017 VERSAILLES
Inspection Académique	Inspecteur d'Académie	Avenue F.I. Joliot-Curie 92013 NANTERRE
Inspection de l'Education Nationale	Inspecteur de l'Education Nationale	7° Circonscription Bois-Colombes Asnières-1 110, rue P. Joigneaux 92270 Bois-Colombes

Le directeur n'est pas le supérieur hiérarchique de ses collègues. C'est un professeur des écoles ayant la responsabilité de l'établissement.

Jouets

En règle générale évitez que votre enfant amène des jouets à l'école. Tout objet dangereux est interdit à l'école (calot, canif, billes en maternelle, etc.). Attention aux échanges et aux pertes d'objets pour lesquels l'école ne saurait être responsable.

Langue

L'apprentissage d'une langue étrangère est obligatoire au CM2. Avant, tout dépend des possibilités de l'enseignant.

Lexique

- APE : Association de **P**arents d'**E**lèves
- ATSEM : **A**gent **T**erritorial **S**écialisé en **E**cole **M**aternelle (personnel de service)
- BCD : **B**ibliothèque **C**entre **D**ocumentaire
- CMPP : **C**entre **M**édico **P**sycho **P**édagogique
- EPS : **E**ducation **P**hysique et **S**portive
- IEN : **I**nspection de l'**E**ducation **N**ationale
- OCCE : **O**ffice **C**entrale des **C**oopératives d'**E**coles
- PAL : **P**rogramme d'**A**ide à la **L**ecture
- RASED : **R**éseau d'**A**ide **S**pécialisées pour les **E**nfants en **D**ifficultés

Livret d'évaluation

Dans certaines écoles, les carnets de notes sont remplacés par des Livrets d'Evaluation. Une à 3 fois par an suivant la classe, le livret vous informera sur les compétences de votre enfant selon un objectif donné, et non plus seulement selon son niveau (Compétence acquise, en cours d'acquisition, non acquise).

Exemples de compétences : en maternelle «mémoriser un texte»

En cycle 3 : « diviser avec deux nombres entiers »

Médicaments



Si votre enfant doit suivre un traitement médical, il ne lui sera administré qu'avec une ordonnance du médecin. Les suppositoires ne seront pas administrés à l'école même avec un certificat médical.

Motricité

Maternelles : Elles possèdent une salle de motricité bien équipée, des structures de jeux dans la cour avec un revêtement spécial, ainsi que de nombreux tricycles et porteurs. (voir aussi **éducation physique**)

Personnel de service – ATSEM

Mieux connues sous le nom de «dames de service», elles sont en maternelle bien plus que du personnel d'entretien et ont un rôle important d'assistance matérielle aux enseignants, surtout auprès des plus petits. Elles apportent également leur aide à la cantine.

Présentes de 7h30 à 19h00 par roulement, les ATSEM sont indispensables au bon fonctionnement de la vie de l'école.

Objets trouvés

Dans chaque école, il existe une malle de vêtements perdus. N'hésitez pas à aller la visiter et pensez à marquer les vêtements de vos enfants.

Piscine



En attendant la construction de la nouvelle piscine, les enfants de Bois-Colombes, du CE1 au CM1, sont les invités des piscines des communes voisines (Courbevoie, La Garenne Colombes).

Prévoir dans un sac : maillot de bain, bonnet de bain, serviette de toilette et un petit goûter (En hiver prévoir un bonnet de laine).

Actuellement les enfants sont accompagnés par les maîtres nageurs de Bois-Colombes. La piscine fait partie des activités obligatoires

Quelques problèmes à l'école !

Allez voir, tout de suite l'enseignant de votre enfant et aussi le directeur. La communication arrange beaucoup de choses. Et surtout, n'étalez pas votre problème devant tout le monde à la sortie des classes avant d'avoir rencontré le maître ou la maîtresse, cela peut créer un mauvais climat autour de votre enfant. N'hésitez pas à prendre contact avec l'AIEBCN en cas de difficulté.

Vous pouvez aussi déposer un mot dans la boîte aux lettres réservée aux associations de parents d'élèves (Boîte APE) située dans l'école.

RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées pour les Enfants en Difficultés est un service mis en place par le Ministère de l'Education Nationale.

La notion de difficulté est assez vaste, depuis l'enfant qui pour une raison ou une autre ne suit plus (difficulté scolaire), mais aussi l'enfant qui éprouve un mal être vis à vis de l'école. Le réseau intervient à la demande des enseignants, des parents ou des enfants. Dans tout les cas, la collaboration de la famille, de l'enfant et de l'enseignant est nécessaire. Toutes les difficultés ne sont pas de la compétence du réseau. Vous pourrez éventuellement être orienté vers d'autres spécialiste (ORL, pédopsychiatre, CMP, CMPP...).

Pour joindre le RASED : tél 01 56 05 81 45

Récréation

Maternelle Gramme : elle dispose d'une cour équipée de nombreux jeux récemment mis aux normes, ainsi que d'une pelouse et d'un préau.

Maternelle Jules Ferry : elle dispose de trois espaces distincts et clôturés. Une grande cour, une grande surface de pelouse avec une partie goudronnée devant les 3 classes de grands et enfin des structures de jeux installées sur un revêtement spécial.

Elémentaire Saint-Exupéry : elle dispose d'une cour traditionnelle et d'un préau.

Elémentaire Jules Ferry : elle dispose d'une cour traditionnelle, de grande dimension, divisée en deux parties (deux tiers, un tiers) par des bacs d'arbustes, ainsi que d'un grand préau. Le nombre d'enfants dans l'école dépassant 400 élèves, les CP et CE1 ont leurs récréations avant les grandes classes. Il n'y a qu'aux heures de rentrée que tous les enfants sont ensemble.

Règlement intérieur scolaire

Rédigé d'après un règlement départemental type, et approuvé au conseil d'école, il vous est remis au cours du 1^{er} trimestre. Vous êtes invités à le signer.

Rencontre parents enseignants

Les enseignants vous invitent chaque année à une réunion d'information générale par classe. Tout au long de l'année, vous pouvez rencontrer l'enseignant de votre enfant pour un entretien individuel, sur rendez-vous. Il est souhaitable pour votre enfant que vous rencontriez régulièrement l'enseignant pour faire le point.

Samedi

Les enfants ont classe le samedi matin jusqu'à 11h30 (pas de cantine), sauf 12 samedis libérés (samedis réservés aux enseignants pour réunions). **Pensez à les noter**, ils sont affichés devant l'école.

Sécurité aux abords de l'école

Ayez le sens civique, évitez dans la mesure du possible d'utiliser votre voiture pour amener ou venir chercher vos enfants à l'école.

Ne vous garez jamais sur les passages piétons ni sur les trottoirs, pensez aux enfants qui devront se faufiler entre les voitures et aux poussettes.

Apprenez la prudence à vos enfants, expliquez leur les dangers de la rue.

Sieste



Maternelle Gramme : en petite section, les enfants dorment sur des lits. En moyenne section, ils peuvent se reposer sur des matelas posés sur le sol.

Maternelle J.Ferry : en petite section, les enfants dorment sur des lits ou des matelas posés sur le sol. En moyenne section un temps de repos leur est souvent proposé en début d'après-midi.

Soutien scolaire

Le Programme d'Aide à la Lecture (PAL)

Association subventionnée par le Conseil Général, qui rend compte de ses activités à la Direction de l'Action Scolaire et Educative. Le PAL s'adresse aux enfants ayant besoin d'aide en lecture / écriture. Il propose 3 modules suivant l'âge des enfants, pour intégrer l'écrit et la lecture dans la vie quotidienne. Se renseigner auprès du directeur ou de l'instituteur.

L'association le bon départ (Aide aux devoirs)

Association locale de bénévoles qui viennent aux heures d'études surveillées pour aider les enfants de CP et CE. Les enfants sont adressés à l'association par les enseignants. Pour tout renseignements : « Le bon départ » 1,av. Villebois-Mareuil tel : 01 47 81 26 90

Utile ? Comment vous rendre utile ?

- Venez aux réunions organisées par les enseignants ou les parents d'élèves
- Participez à l'organisation des fêtes
- Proposez vos services aux enseignants (photocopies, sorties)
- Lisez les panneaux d'informations des associations...

Vacances - *Calendrier 2002 – 2003*

Toussaint : du mercredi 23 octobre au lundi 4 novembre

Noël : du samedi 21 décembre au lundi 6 janvier

Hiver : du samedi 8 février au lundi 24 février

Printemps : du samedi 5 avril au mardi 22 avril

Été : samedi 28 juin

Pendant les vacances, les enfants peuvent aller au centre de loisirs. Par ailleurs la municipalité organise des séjours vers diverses destinations. Ces séjours sont proposés les vacances scolaires.

Des ateliers et des stages sont proposés pendant les vacances à l'Espace Schiffers et dans certains clubs sportifs.

Vêtements – change

En cas d'incident votre enfant sera changé à l'école avec des vêtements du vestiaire. Ces vêtements vous sont prêtés par l'école,

Soyez gentils de les rapporter propres, rapidement

les écoles en manquent très souvent

Le vestiaire est constitué par les dons des parents, **si vous avez des affaires trop petites pour vos enfants, merci de les proposer à l'école.**

Visites – sorties

Souvent, les enseignants prévoient une ou plusieurs sorties pédagogiques dans l'année. Ces sorties ont lieu suivant la disponibilité des cars municipaux. Lors des sorties, des parents accompagnateurs sont indispensables. Si cela vous est possible, n'hésitez pas à vous proposer.

WXYZ

**VOUS AVEZ DES SUGGESTIONS, DES QUESTIONS...
N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER**

§ Par téléphone : Présidente – Frédérique TRIQUET – 01 42 42 09 95 /
secrétaire Pascale Fleischmann 01 47 82 77 83 / 06 03 19 28 19

§ Par e-mail : Aiebcn@wanadoo.fr

§ Par courrier Dans la boîte aux lettres APE située dans l'école